Image not found or type unknown

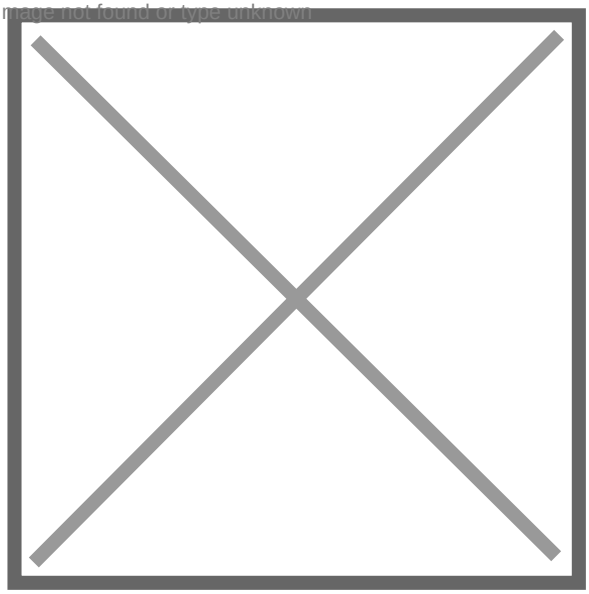

Se désolidariser d'un compte joint

Par **aana**, le **28/09/2010** à **08:03**

Bonjour,

Je me sépare de mon mari et je souhaiterai savoir comment faire pour me desolidariser de notre compte joint ?
D'autres parts, un fois désolidarisée de ce compte, es ce que je risque encore, avant le divorce de payer si mon mari fait des dettes ? merci d'avance

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:28**

Vous allez à votre banque pour **dénoncer** le compte joint (si vous n'avez pas l'accord de l'autre, vous ne pouvez pas vous désolidariser).
Vous restez solidaire des dettes faites avant cette dénonciation (y compris pour celles déjà faites qui n'apparaissent pas encore) et ensuite, le compte ne peut fonctionner qu'avec la signature de tous les titulaires.
Ressortez de la banque avec des papiers prouvant la dénonciation.

Par **el efnawy patricia**, le **29/07/2011** à **11:27**

je n'ai pas de compte joint mais je veux me désolidariser de mon mari

Par **amajuris**, le **29/07/2011** à **15:52**

pour el efnawy patricia,

ne posez pas votre question sur une discussion en cours.

sinon la réponse à votre question est de divorcer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés